



## Demande de certificat d'urbanisme n°1

### CADRE RESERVE A LA COMMUNE OU AU FONCTIONNAIRE DELEGUE

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

Référence dossier

.....

## Cadre 1 - Demandeur

### Personne physique

Nom : ..... Prénom : .....

#### Adresse

Rue : ..... n° ..... boîte..... Pays : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....

### Personne morale

Dénomination ou raison sociale : .....

Forme juridique : .....

#### Adresse

Rue : ..... n° ..... boîte..... Pays : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....

#### Personne de contact

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....

## Cadre 2 - Coordonnées du bien immobilier dont la situation urbanistique est demandée

Rue :.....n° .....					
Commune :.....					
<u>Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande</u>					
Si le projet concerne plus de cinq parcelles, joindre une vue en plan reprenant l'ensemble des parcelles					
	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1					
Parcelle 2					
Parcelle 3					
Parcelle 4					
Parcelle 5					

## Cadre 3 - Signatures

<p>Je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.</p> <p><b>Signature du demandeur ou du mandataire</b></p> <p>.....</p>
---

### ***Protection des données***

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et au Code du développement territorial (CoDT), les données ne seront traitées qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier, que vous l'ayez introduit auprès d'un fonctionnaire délégué ou auprès de la Commune.

Le responsable de traitement sera, selon le mode d'introduction de la demande, la Commune de Quévy, représentée légalement par son bourgmestre et son directeur général, ou le SPW.

Les traitements sont nécessaires au respect d'obligations légales dans le chef du responsable de traitement. Les fondements de ces traitements se trouvent principalement dans le CoDT et dans le Code de l'environnement.

Les données ne seront communiquées qu'aux autorités, instances, commissions et services prévus dans le CoDT, et particulièrement son livre IV. Le SPW ou la Commune peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si le SPW ou la Commune estime de bonne

foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale, pour les besoins d'une procédure judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide. Pour les permis ou certificats d'urbanisme périmés, les données électroniques seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW ou à la commune de savoir qu'un permis ou certificat d'urbanisme vous a été attribué et qu'il est périmé.

**Si la demande est introduite auprès d'un fonctionnaire délégué :**

Vous pouvez gratuitement rectifier vos données ou en limiter le traitement auprès du fonctionnaire délégué.

Sur demande via un formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie, vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie en assurera le suivi.

Monsieur Thomas Leroy

Fonction : Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie

E-mail : [dpo@spw.wallonie.be](mailto:dpo@spw.wallonie.be)

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel au SPW, rendez-vous sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie.

**Si la demande est introduite auprès d'une commune :**

Vous pouvez gratuitement rectifier vos données ou en limiter le traitement auprès de la commune.

Vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant le Délégué à la protection des données via courriel à l'adresse suivante : [dpd@cpas-bernissart.be](mailto:dpd@cpas-bernissart.be) ou à l'adresse postale suivante :

Administration Communale

Cellule Cadre de Vie - Service Urbanisme

Rue de Pâturages, n°50

7041 QUEVY

Vous pouvez également introduire une réclamation sur le site internet de l'Autorité de protection des données (APD) : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/> ou contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)